



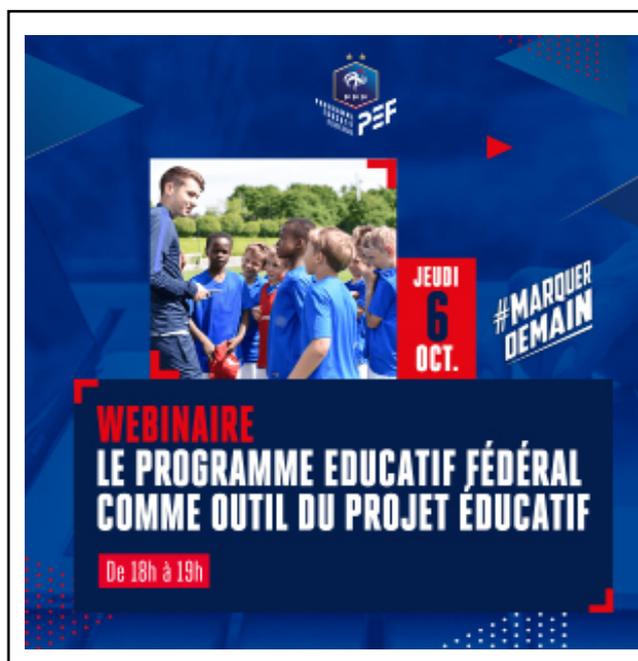
JOURN@L FOOT

N°535 DU 6 OCTOBRE 2022

NOTE AUX CLUBS

En réponse aux nombreuses demandes reçues dernièrement, nous vous informons que pour bénéficier des dotations matérielles de la FFF, il faut que votre club ait au minimum 10 licences loisirs par activité déclarée sur FootClubs.

Pour tout renseignement, veuillez contacter Sandrine Janssoone :
sjanssoone@hautesavoie-paysdegex.fff.fr



WEBINAIRE

La FFF – Fédération Française de Football vous propose, lors de ce mois d'octobre, de participer à trois webinaires. Première thématique P.E.F. : Pourquoi et comment s'engager ? Le challenge National ? Animer son club tout au long de l'année.

- RDV : jeudi 6 octobre 2022 à 18h.
- Suivez le lien pour vous inscrire : <https://qlic.it/1117632>

Découvrez les deux autres thématiques du mois d'octobre en cliquant-ici : <https://cutt.ly/IV5utD1>

SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL P1
 REGLEMENTS P2
 DISCIPLINE P5
 FEMININES P8
 FUTSAL P9
 JEUNES P10
 TECHNIQUE P11
 ARBITRAGE P12
 COUPES P14

Le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser.

Si vous souhaitez organiser un tournoi, merci d'en informer le District par mail en indiquant la date de votre tournoi et les catégories concernées. A noter que la responsabilité incombe entièrement à votre club.

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles),
- du respect des temps de jeu et de repos

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger – Formulaire divers – Organisation Tournois).

- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.

- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

CORRESPONDANCE

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission de Discipline :

FC Haut Rhône – CS Ayze – US Pringy – US Margencel – Allinges – ES Meythet
M. Pelissan – Carrier

Commission des Jeunes :

GJ Mont Blanc – AAG – US Argonay – AS Genevois – GFA RV - Mairie de Faverges – CS Amphion Publier – AG Bons – FC Cheran – FC Aravis – FC Cluses – GJ AALP – ES Thyez – US Semnoz Vieugy – AS Viuz – GPT Challonges Semine Seyssel – ES Amancy – US AAG – Union Salève Foot – FC Brevon – CSA Poisy – FC Chambotte – CS2A – GFA Rumilly Vallières -AS Lac Bleu

Commission Sportive :

CSA Poisy – CO Chavanod – DC Salèves – Annecy Portugais - Mairie de Faverges – AS Evires – FC Villy le Pelloux – F. Sud Gessien – Pays de Gex – ES Amancy - US AAG – FC Cluses – FC Salève – Haut Giffre

Commission des Règlements :

F. Sud 74 – Marignier SP – US Challex - Haut Giffre – Fillinges – Argonay – GPT Armoy/Lyoud/Perrignier – Lac Bleu –

Commission Féminines :

FC Cranves Sales – FC Cheran – AS Thonon – Morzine – USAV - F. Sud Gessien

Commission de l'Arbitrage :

Pignol – Nefzi – Dias -

Commission du Statut de l'Arbitrage :

Pignol – Dias

Commission du Statut des Educateurs :

GJ Dingy Lanfonnet – FC Cranves Sales – US Margencel – SS Allinges -

Formation :

FC Haut Rhône – ES Amancy

COMMISSION DES REGLEMENTS

Présidents : Pierre BERNARD et Philippe CHEVRIER

Réunion du 03/10/2022

Publiée le 06/10/2022

DECISIONS

MATCH n°24822908**DOSSIER N° 535/04 : THONON AS 1 – MARIGNIER 1 – U20 D1 du 24/09/2022****En la forme :**

La réserve d'avant-match formulée par le club de MARIGNIER portant sur le fait que « les joueurs RAHAMANI Nassim, GARGOWITCH Ghoty, KAPTAN Mucahit, KELINDJIAN SANDOZ Thomas et HADEF Nidal seraient non qualifiés à la date de la rencontre » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Après étude de la réserve, il apparait que le joueur RAHAMANI Nassim a une licence enregistrée le 22/09 avec une date de qualification au 27/09, que le joueur GARGOWITCH Ghoty a une licence enregistrée le 23/9 avec une date de qualification au 28/09, que le joueur KAPTAN Mucahit a une licence enregistrée le 22/09 avec une date de qualification au 27/09, KELINDJIAN SANDOZ Thomas a une licence enregistrée le 21/09 avec une date de qualification au 26/09 et que le joueur HADEF Nidal

A une licence enregistrée le 26/09 avec une date de qualification au 1/10.

Considérant que la rencontre s'est déroulée le 24/09/2022.

Considérant qu'à cette date, les joueurs susnommés n'étaient pas qualifiés pour participer à la rencontre.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de THONON AS 1 pour en reporter le gain à l'équipe de MARIGNIER 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Résultat :

THONON AS 1 : - 1pt

MARIGNIER 1 : 3 pts

THONON AS 1 : 0 but

MARIGNIER 1 : 3 buts

MATCH n°24823310**DOSSIER N° 535/05 : LAC BLEU 2 – AS GENEVOIS 1 – U17 D2 POULE F du 24/09/2022****En la forme :**

La réserve d'avant-match formulée par le club de LAC BLEU portant sur le fait que « Les joueurs d'AS GENEVOIS, SAOUD Fayssal et MONIEZ Jérémy seraient susceptibles d'être mutés hors période » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Après étude de la réserve, il apparait que les joueurs SAOUD Fayssal et MONIEZ Jérémy sont titulaire d'une licence

frappée du cachet « mutation hors période »

Considérant que l'article 160 des RG FFF dispose que « **dans** les compétitions de catégories U12 à U18 Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « mutation » **pouvant être inscrit sur la feuille de match** est limité à quatre **dont un maximum** ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des RG FFF »

Considérant que le club d'AS GENEVOIS 1 a inscrit sur la feuille de match deux joueurs mutés « hors période » ce qui est contraire à l'article 160 des RG FFF

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe d'AS GENEVOIS 1 pour en reporter le gain à l'équipe de LAC BLEU 2 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Résultat :

LAC BLEU 2 : 3 pts
AS GENEVOIS 1 : - 1 pt
LAC BLEU 2 : 3 buts
AS GENEVOIS 1 : 0 but

MATCH n°24802169

DOSSIER N° 535/06 : FOOT SUD 74 1 – GFA RUMILLY VALLIERES 4 – D4 Poule E du 25/09/2022

En la forme :

La réclamation d'après-match formulée par le club de FOOT SUD 74 portant sur le fait que « des joueurs de GFA RUMILLY VALLIERES 4 seraient susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club ne jouant pas le même jour ou le lendemain » « est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Considérant qu'il ressort de l'examen de la réserve qu'aucun joueur de GFA RUMILLY VALLIERES 4 n'a participé à la rencontre PAYS DE GEX 1 / GFA RUMILLY VALLIERES 3 R3 Poule H, dernière rencontre officielle opposable du club de GFA RUMILLY VALLIERES.

Les équipes de GFA RUMILLY VALLIERES 1 (DOMARIN AS1 / GFA RUMILLY VALLIERES 1 CDF du 25/09) et GFA RUMILLY VALLIERES 2 (PAYS DE GEX 1 / GFA RUMILLY VALLIERES 2 Coupe LAURA du 24/09) jouant cette même journée, la notion d'équipes supérieures ne sauraient leur être opposée.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

MATCH n°24823779

DOSSIER N° 535/07 : CS2A 2– VETRAZ 2 – U15 D4 Poule A du 02/10/2022

En la forme :

La réserve d'avant match formulée par le club de CS2A portant sur le fait que « des joueurs de VETRAZ 2 seraient susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club ne jouant pas le même jour ou le lendemain » « est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Considérant qu'il ressort de l'examen de la réserve qu'aucun joueur de VETRAZ 2 n'a participé à la rencontre VETRAZ 1 / ASSE/AMBIL/GAILL 3 U15 D3 Poule B du 25/09/2022, dernière rencontre officielle opposable du club de VETRAZ.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission com-

pétente pour homologation

MATCH n°24823426

DOSSIER N° 535/08 : DIVONNE 1– PAYS DE GEX FC 2 – U15 D2 Poule D du 02/10/2022

En la forme :

La réserve d'avant match formulée par le club de DIVONNE portant sur le fait que « des joueurs de PAYS DE GEX 2 seraient susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club ne jouant pas le même jour ou le lendemain » « est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Considérant qu'il ressort de l'examen de la réserve qu'aucun joueur de PAYS DE GEX 2 n'a participé à la rencontre PAYS DE GEX 1 / ASSE/GAILL 1 U15 R2 Poule D du 24/09/2022, dernière rencontre officielle opposable du club de PAYS DE GEX.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

MATCH n°24822895

DOSSIER N° 535/09 : FILLINGES 1 – SAINT JEOIRE 1 – U20 D1 Poule A du 24/09/2022

En la forme :

La réserve d'avant-match formulée par le club de FILLINGES portant sur le fait que « le joueur LELEU Hugo serait non qualifiés à la date de la rencontre » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Après étude de la réserve, il apparait que le joueur LELEU Hugo a une licence enregistrée le 03/08 avec une date de qualification au 08/08.

Considérant que la rencontre s'est déroulée le 24/09/2022.

Considérant qu'à cette date, le joueur LELEU Hugo était qualifié pour participer à la rencontre sus nommée.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

MATCH n° 24823780

DOSSIER N° 535/10 : VIUZ EN SALLAZ 1 – REIGNIER /SALEVES 2 – U15 D4 Poule A du 02/10/2022

Considérant que l'arbitre a dû, en accord avec les éducateurs des deux équipes, arrêter la rencontre suite à une double blessure de joueurs nécessitant l'intervention des pompiers.

Attendu que le match n'a pas eu sa durée réglementaire.

Décision :

La Commission des Règlements donne match à rejouer et transmet le dossier à la commission compétente pour reprogrammation.

MATCH n° 24823154**DOSSIER N° 535/11 : GFA RUMILLY VALLIERES 3 – ARGONAY 1 – U17 D2 Poule H du 24/09/2022**

Considérant que les réserves concernant l'état du terrain doivent être posée 45' avant le début de la rencontre.

Attendu que l'équipe d'ARGONAY 1 n'a pas déposée ces réserves dans les temps. Le responsable du club d'ARGONAY ayant appelé le responsable des terrains du District pour lui soumettre la question 10mn avant le début de celle-ci.

Attendu qu'en tout état de cause, le fait de débiter la rencontre sur un terrain susceptible d'être non conforme vaut acceptation de l'état de celui-ci.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

NOTE AUX CLUBS

La Commission vous rappelle qu'il ne suffit pas de prendre en compte les motifs des réserves tel qu'ils apparaissent sur la FMI. Il faut également «remplir les blancs» correctement et obligatoirement (nom des joueurs, nombre de joueurs mutés etc...).

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée).

COMMISSION DE DISCIPLINE

Président de séance : Bernard CHENEVAL.

Secrétaire de séance : Sandrine DEGORNET.

Membres présents : Pierre BERNARD, Denis MOUCHET, Isabelle BLANCHET, Alain ROSSET, Grégoire MOSCATO.

Réunion du lundi 03-10-2022

Publié le jeudi 06-10-2022

Toute personne sanctionnée (joueur, éducateur ou dirigeant) est tenu de nous faire parvenir un rapport détaillé dans les 48 heures.

Toutes absences non officiellement justifiées lors d'une audition ou d'une confrontation (certificat médical, de scolarité, de l'employeur) ne seront pas prises en compte et seront sanctionnées par une amende d'un montant de 100€.

Délégation acceptée.

Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que :

Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.

Si l'infraction revêt un caractère public, le quel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

Vous avez la possibilité de consulter l'intégralité du dossier disciplinaire au siège du District à Ville La Grand en prenant rendez-vous.

DEMANDES DE RAPPORT

ES SAINT JEOIRE LA TOUR :

Match n° 24822895 – U20 D1 – Poule A du 24/09/2022

ES FILLINGES – ES ST JEOIRE LA TOUR

Demande de rapport au joueur AZIRI Aymen sur son comportement pendant la rencontre, et ce, pour le samedi 08/10/2022 dernier délai.

US ANNEMASSE/AMB/GAIL :

Match n° 24801382 – Séniors D3 – Poule B du 25/09/2022

FC CRANVES SALES – US ANNEMASSE/AMB/GAIL

Demande de rapport au joueur BERTE Christ Kader sur son comportement envers l'arbitre de la rencontre, et ce, pour le samedi 08/10/2022 dernier délai.

AS VIUZ EN SALLAZ :

Match n° 28823780 – U15 D4 – Poule A du 02/10/2022

AS VIUZ EN SALLAZ – REIGNIER/SALEVES 2

Demande des certificats médicaux des joueurs n° 3 et 4, et ce, pour le samedi 08/10/2022 dernier délai.

DOSSIER REMIS A L'INSTRUCTION

Match n° 28823780 – U15 D4 – Poule A du 02/10/2022

AS VIUZ EN SALLAZ – REIGNIER/SALEVES 2

CONVOCATIONS AUDITIONS

Dossier N° 1-533/01100922

Match Festival U13, 1^{er} tour du 10/09/2022

CSP AMPHION – SS ALLINGES

Sont convoqués le lundi 10 octobre 2022 à 19 heures 30.

L'arbitre :

DESCAMPS Alexandre, accompagné de son représentant légal

SS ALLINGES :

Le président ou son représentant

PICOT Maxime, éducateur

Madame DESCAMPS, maman de l'arbitre

CSP AMPHION :

Le Président ou son représentant

LOBOUE Ryan, éducateur

SAIDI Nordine, papa de Noam

Monsieur CHRIFI, papa de Nassim

Madame CHRIFI, maman de Nassim

FETAJ Erti, papa

Dossier N° 2-533/51653-1

Match n° 24802027 – Séniors D4 – Poule D du 11/09/2022

US PERS JUSSY – FC FORON 3

Sont convoqués le lundi 10 octobre 2022 à 18 heures 30.

L'arbitre :

DUPUIS Rémi (US PERS JUSSY)

US PERS JUSSY :

Le président ou son représentant
 JACQUEMOUD Nicolas, arbitre assistant
 LEFEVRE Loïc, délégué
 BALLADE Christophe, éducateur
 DELIEUTRAZ Loïc, joueur n° 7
 STANCEVIC Vuk, joueur n° 13

FC FORON :

Le Président ou son représentant
 NADER Mustapha, éducateur
 BENDIA Samir, dirigeant
 GRIENE Rahouf, joueur n° 11
 MATMANIVONG Eddy, joueur, n° 9
 DA SILVA SOARES Emmanuel Diogo, joueur n° 1

Dossier N° 3-534/51393-1

Match n° 24801503 – Séniors D3 – Poule C du 18/09/2022

ES SEYNOD – ASP VILLAZ

Sont convoqués le lundi 17 octobre 2022 à 18 heures 30.

L'arbitre :

HOUSNI Wassim

ES SEYNOD :

Le président ou son représentant
 BOUCHARABA Ali, éducateur
 DJAJA Edis, joueur n° 1

Dossier N° 4-535/52230.1

Match n° 24823151 – U17 D2 – Poule H du 17/09/2022

US ARGONAY – GC USSES

Sont convoqués le lundi 17 octobre 2022 à 19 heures 30.

US ARGONAY :

Le président ou son représentant
 SEJMENOVIC Selmir, joueur n° 5 accompagné de son représentant légal

GC USSES :

Le Président ou son représentant
 PRETOT Lisa, éducatrice
 GUIGNARDAT Quentin, joueur n° 7 accompagné de son représentant légal
 RODRIGUEZ Lucas, joueur n° 13 accompagné de son représentant légal
 SORNAY Mattéo, joueur n° 14 accompagné de son représentant légal

Dossier N° 5-535/52547-1

Match n° 24855988 – U18 Féminines D1 – Poule C du 24/09/2022

SP MARIGNIER – CS AYZE

Sont convoqués le lundi 31 octobre 2022 à 18 heures 30.

L'arbitre :

HANEL Cédric (Marignier)

SP MARIGNIER :

Le président ou son représentant

LOPES RIBEIRO CHAVES Stelho, arbitre assistant
 PICH Charly, délégué
 LOPES RIBEIRO CHAVES Inès, éducatrice
 VOSSINAT Julien, dirigeant
 DHAROUÏ Alicia, joueuse n° 5 accompagnée de son représentant légal

CS AYZE :

Le Président ou son représentant
 ZYLKA Yoann, arbitre assistant
 BADIN Amandine, éducatrice
 GENTILE Eric, dirigeant

COMMISSION FEMININES

Présidente : Claude GRANGE

PRATIQUE

PLATEAU FEMININ

Dans le cadre de l'organisation de la pratique exclusivement féminine pour la saison 2022/2023, vous trouverez le « **PROJET D'ORGANISATION DES PLATEAUX FEMININ** » sur le site internet du district onglets « Document » - « Fiche et Formulaire » - « DOCS Féminine »

Prochain plateau féminin foot à 4, foot à 5 et foot à 8 : **Samedi 22 octobre.**

A St Pierre en Faucigny de 10h à 12h

Foot à 4 : St Pierre – Marignier – Cluses 1 – Cluses 2
 Foot à 5 : St Pierre – Marignier – Cluses – Union Salève

A Douvaine de 10h à 12h

Foot à 4 : Douvaine – TEGG 1 – TEGG 2 – Perrignier – Etrembières 1 – Etrembières 2 – Vetraz
 Foot à 5 : Ballaison – Douvaine – TEGG 1 – TEGG 2 – Perrignier – Vetraz

A Alby sur Cheran de 10h à 12h

Foot à 4 : Annecy le vx 1 – Annecy le vx 2 – Annecy 1 – Annecy 2 – GFA – Cheran
 Foot à 5 : Annecy le vx 1 – Annecy le vx 2 – Annecy 1 – Annecy 2 – Cheran

A Sauvigny de 10h à 12h

Foot à 8 : Ballaison – Perrignier – Foot Sud Gessien – ESCO – Union Salève et TEGG

FESTIVAL U13 FEMININ

La phase qualificative du festival U13F aura lieu le **samedi 19 novembre**. Les modalités d'inscription seront disponibles sur le site internet du district.

Equipes inscrites : GFA – PERRIGNIER – ST PIERRE – BALLAISON – ANNECY – THONON EVIAN GG – SALEVE FOOT – ESCO – MARIGNIER – ANNECY LE VIEUX – DOUVAINE – CHERAN – GENEVOIS

TECHNIQUE

PARCOURS DE PERFORMANCE FFF

Dans le cadre de l'organisation du parcours de performance fédérale féminine pour la saison 2022/2023, vous trouverez le « **PLAN D' ACTIONS** » sur le site internet du district onglets « Document » - « Fiche et Formulaire » - « DOCS Féminine »

SELECTION U15F

Matches de préparation avant le challenge inter district (du 25 au 28 octobre à Tola Vologe)

Mercredi 12 octobre : contre la Bontaz académie

La liste des 15 joueuses sélectionnées est disponible sur le site internet du district.

RASSEMBLEMENT U12F-U13F-U14F

Dans le cadre de l'accompagnement et le suivi des joueuses, des rassemblements sont organisés sur les dates suivantes pour les joueuses U12F – U13F et U14F :

Mercredi 14 septembre à **Chavanod** – Mercredi 28 septembre à **Ville la grand** – Mercredi 5 octobre à **Ayse** et mercredi 19 octobre à **Thonon**

Les objectifs sont de : confronter les joueuses entre elles (émulation, évaluation...) identifier des profils et former les sélections départementales.

DOCUMENTS UTILES

Pour tout savoir sur le football féminin, les formes de pratiques, les actions techniques et d'animation veuillez-vous rendre sur le site internet du district onglet « Documents » rubrique « Fiche et Formulaire » sous rubrique « Docs Féminine ».

COMMISSION FUTSAL

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

Sont inscrits en Championnat bi départemental au .04.10.2022

FUTSAL BOURGET UNITED 2

ASS FUTSAL ROCHETTE O 1 ET 2

U S CHARTREUSE GUIERS 1

FUTSAL LAC ANNECY 2

U S THONON LES BAINS 1

CBF 74 2

F C VERMILLON

Les calendriers rectifiés sont en ligne sur le site du District de la Savoie uniquement..

Le tableau des renseignements clubs est en ligne

Merci de vérifier l'exactitude des renseignements, si erreur, le signaler rapidement.

Coupe bi départementale Futsal seniors masculin

Rappel: Les équipes inscrites en championnat Futsal sont d'office inscrites en coupe bi départementale.

Tirage intégral pour tous les tours de compétition.

La finale aura lieu le dimanche 26 février 2023 dans le gymnase d'un club Savoyard.

Les dates de la compétition sont les suivantes:

1er tour, semaine 2, entre le 2 et 8 JANVIER 2023

2ème tour, semaine 4, entre le 23 et 29 JANVIER 2023

3ème tour, semaine 6, entre le 06 et 12 FEVRIER 2023

Finale le 26 FEVRIER 2023 vers 11H00

Dates des plateaux

- 22 ou 23 Octobre 2022
- 21 ou 22 Janvier 2023
- 28 ou 29 Janvier 2023
- 25 ou 26 Février 2023
- 4 ou 5 mars 2023
- 1^{er} ou 2 avril 2023

Inscriptions aux plateaux des 22 ou 23 Octobre via le lien <https://forms.gle/aThsou3F9Njipu7T7> à faire au plus tard pour le **lundi 10 Octobre**.

Vous trouverez l'organisation des plateaux et les lois du jeu sur le site du District (rubrique Pratiques puis Futsal) ; les lois du jeu sont également disponibles dans la rubrique arbitrage.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la commission Futsal via son président BOISSON Pierre - boisson.p74@gmail.com

Inscriptions validées pour les plateaux des 22 et 23.10

U9

Marigny (2) – Odysée (2) - Thonon (2)

U11

Odysée (2) - Thonon (2)

CHALLENGE U15 et U18 – Pratique associée

Dans le cadre de l'organisation de la pratique futsal associé, vous trouverez sur le site internet le projet d'organisation des Challenges U15 et U18 futsal.

Pour participer à la 1^{ère} journée du **CHALLENGE U15 futsal**, cliquer et renseigner le formulaire suivant : <https://forms.gle/xHgYm4ddH5cGKirV7>

Pour participer à la 1^{ère} journée du **CHALLENGE U18 futsal**, cliquer et renseigner le formulaire suivant : <https://forms.gle/FbxNnFVmwNHwKgbz9>

COMMISSION DES JEUNES

NOTE AUX CLUBS

Les matchs U13 doivent tous être joués d'ici au 15 octobre (dernière journée de 1^{ère} phase).

Pas de match possible le 22. Tout match non joué ou résultat non transmis sera compté comme match perdu par forfait aux deux équipes avec moins 1pt.

U13 : FESTIVAL U13

Tour 2 : samedi 22 octobre

Tous les documents sont en ligne sur le site.

Tour 3 : samedi 19 novembre

U13 D1 : NOTE AUX CLUBS

Il y a 6 places en interdistrict.

Afin de préserver la disparité il n'y aura qu'une équipe par club de qualifié.

Anney et TEGG ne pourront qualifier qu'une seule équipe même si ils sont en position d'en qualifier deux.

Futsal u9 et u11

Toutes les informations sont sur le PV Futsal et sur le site du District.

1^{er} plateau le 22 ou 23 octobre ; inscription possible jusqu'au **10 octobre**

Plateaux

Phase 2

Toutes les demandes de rajout/suppression d'équipe(s) u7, u9, u11 et ou changement de niveau(x) pour la phase 2 sont à faire pour le **16 octobre** à l'adresse **footdesenfants@hautesavoie-paysdegex.fff.fr**.

Il est rappelé que le niveau u11 D4 sera supprimé au profit de la création de la Poule Départementale. Toutes les équipes actuellement en D4 seront automatiquement basculées en D3.

Feuilles de plateaux

Afin de faciliter l'archivage des feuilles de plateaux, veuillez renommer vos PJ tel que : nom du club - niveau de pratique
Comme annoncé en réunion, lorsque qu'un plateau u7 ou u9 a lieu en même temps qu'un plateau u11, les horaires de début de plateaux sont les suivants :

Plateau u7/u9 : 9h30

Plateau u11 : 11h

Erreur calendrier

U9 D2 : samedi 8 octobre le plateau aura lieu à Divonne à la place de Sauverny.

U11 : les plateaux des 2 équipes u11 Féminines (D3) d'Annecy se déroulent à Meythet

Feuilles de plateaux manquantes

17.09.22

U9 : Amphion 1 – AAG 11 – Viuz 1 - Pays de Gex 5 – Sauverny 1 – Chavanod 4 - Annecy le Vieux 5 – Marin 1 –Thonon 2 - St Pierre 1

U11 : Amphion - Chamonix - Chavanod – Dingy – Genevois (x2) - Ht Rhône – Sauverny - Sillingy – U Salève Foot

24.09.22

U7 : Vétraz - Pays de Gex - Sauverny - Combloux - Lanfonnet

U9 : Pays de Gex 1 – Sciez 1 - CS2A 2

U11 : Amphion - Cernex – Chamonix - Cran – Douvaine Loisin - Etrembières – Evires – FS Gessien – Foot Sud 74 – GFA – Marignier – Sallanches - Thonon - Thyez - U Salève Foot

Listing des éducateurs

Le fichier étant finalisé, toutes les modifications/déclarations sont à faire sur Footclub en rendant les coordonnées visibles

Attention : à partir de la saison 2023-2024, les coordonnées devront être rentrées dans Footclub. Il n'y aura plus de listing des éducateurs

Modifications du fichier existant

FC Combloux : le référent u7 et u9 est BENCHAO Ianis (et non plus LEROY Nathan et SEIGNEUR Kilian)

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

COMPTE-RENDU PLENIERE CDA - Lundi 26/09/22 à 18h30

Président : Laurent LUTZ.

Présents : Antoine BLANCHET, Raphaël BARBARROUX, Philippe CHEVRIER, Jean Paul DREVAULT, John GARDET, Patrick MOREAU, Mike MOMONT, Théo RAMEL.

Assiste : Jérôme MENAND (CTDA).

Absents : Amandine BADIN, Romain GENOUD (excusés).

Ouverture de séance par le président, en remerciant les membres de leur présence.

1°) COURRIERS

1. Courriers arbitres

- **ZIDANI Léa** : Lu et noté, excusée à l'AG du 3 septembre, bon rétablissement.
- **BENARD Kevin** : Pris acte de votre démission. La CDA vous remercie pour les services rendus.
- **BOUKARI Brahim** : Pris acte de votre courrier souhaitant disposer d'une année sabbatique.
- **WASSIM Housni** : Lu et noté, excusé à l'AG du 3 septembre.
- **HANITRINIAINA Jules** : Lu et noté, excusé à l'AG du 3 septembre.
- **BRONSART Sophie** : Lu et noté, votre demande est acceptée.
- **RANDU Olivier** : Lu et noté, votre demande est acceptée.
- **MUSTAFIC Eldis** : Lu et noté.
- **GRAND Raphael** : Lu et noté.
- **MARWANE Salhi** : Lu et noté, excusé à l'AG du 3 septembre.
- **FACELY Condé** : Lu et noté, excusé à l'AG du 3 septembre.
- **RENAKU Gani** : Lu et noté, excusé à l'AG du 3 septembre.
- **MERMILLOD Brennan** : Lu et noté, excusé à l'AG du 3 septembre.
- **FRATTALI Rémi** : Lu et noté.
- **TISSOT Camille** : Lu et noté, excusé à l'AG du 3 septembre.
- **DUCATE Valentin** : Lu et noté, votre demande est acceptée.
- **PICAULT Ryan** : Lu et noté.
- **VULLIEZ Laurent** : Lu et noté, bon rétablissement.

2. Ligue / FFF

- **POTTIER Nicolas** : Lu et noté.
- **SALZA Jean-Marc** : Lu et noté.
- **DTA** : Lu et noté.

3. Club

- **VALLEIRY** : Lu et noté.

4. Divers

- **CHERON Gilles** : Lu et noté.

2°) RETOUR SUR L'AG DU 3 SEPTEMBRE 2022

Le président remercie les membres de CDA et Jérôme pour tout le travail accompli pour l'Assemblée Générale du 3 septembre. Un mail de remerciement sera adressé à la mairie de Ville La Grand et au collège Paul Langevin pour le prêt des installations.

La CDA regrette le comportement inadapté de quelques arbitres lors de l'intervention des personnalités présentes en fin d'AG.

A l'heure où les officiels réclament le plus grand respect, il est pour le moins inacceptable de constater de tels agisse-

ments.

3°) CANDIDATURES PROMOTIONS ACCELEREES

A la suite de demandes pour la promotion accélérée D3, les noms suivants remplissent les critères de validations. Ces arbitres seront observés et évalués dans le cadre d'une observation par Jérôme MENAND sur la 1^{ère} partie de saison.

Cette observation ne rentrera pas dans les classements de fin de saison.

Les conclusions des évaluations seront rendues après les stages hivernaux de février 2023 pour une éventuelle intégration en catégorie D2 sur la 2^{ème} partie de saison.

- **ALTUNOK Adem**
- **AMOUDRUZ Sylvain**
- **FUSTINONI Sébastien**
- **NDI KOUNGOU Thaddée**
- **PEYRAT Tonny**
- **VATRY Anthony**

4°) REUNION DES REFERENTS DE SECTEURS

La réunion des référents de début de saison aura lieu le lundi 17 octobre 2022 au district de football.

Il sera évoqué un point de début de saison, les effectifs, les missions, ...

5°) COMPTE RENDU REUNION DE RENTREE DES CLUBS

Lors des différentes réunions de rentrée des clubs, il en ressort un point important, concernant le corps arbitral.

A savoir la remise en fonction de la fiche de la sportivité pour cette saison (demande des clubs et du district).

Les informations seront transmises aux arbitres en temps et en heure.

6°) ACTIONS CTDA

Date	Horaire	Lieu	Intitulé	Nb
28/08/2022	10h00 / 18h00	Cranves Sales	FORMATION DES OBSERVATEURS	12
03/09/2022	8h00 / 17h00	Ville La Grand	ASSEMBLEE GENERALE + TEST PHYSIQUE	
10/09/2022	8h00 / 12h00	Vétraz	FORMATION ARBITRES ASSISTANTS DE BASE	17
13/09/2022	17h00 / 20h00	Thyez	INTERVENTION CLUB THYEZ U15/U17	35
21/09/2022	13h30 / 17h00	Thyez	INTERVENTION SECTION SPORTIVE THYEZ	65
21/09/2022	19h00 / 21h30	Ville La Grand	FORMATION ARBITRES BENEVOLES	4
24/09/2022	9h00 / 17h00	Ville La Grand	FORMATION INITIALE A L'ARBITRAGE	21
25/09/2022	9h00 / 17h00	Ville La Grand	FORMATION INITIALE A L'ARBITRAGE	21

Le CTDA remercie les clubs et/ou les municipalités d'Ambilly, de Cranves Sales, de Vétraz-Monthoux et de Ville La Grand pour la mise à disposition des installations pour les différentes formations de ce début de saison.

Remerciements également aux formateurs et membres de CDA pour leur disponibilité sur cette période particulièrement intense en termes de formations et interventions.

7°) TOUR DE TABLE DES MEMBRES DE CDA

Souvent les mêmes problèmes à cette période de l'année avec un ajustement nécessaire des désignations jeunes et seniors.

Un process a été envoyé à tous les arbitres afin de rendre la tâche des désignateurs plus facile.

De plus et depuis plusieurs semaines, nous observons des « bugs » sur le compte FFF des arbitres et sur le site internet rendant la mission des désignateurs encore plus lourde avec de nombreux appels téléphoniques.

Concernant les observations, tutorats, accompagnements, la saison est lancée avec des objectifs quantitatifs et qualitatifs qui sont atteignables.

Le président clôture la réunion en remerciant par avance la CDA pour l'investissement important mais nécessaire de tous et ce tout au long de la saison.

Les prochains RDV de la CDA :

Plénière : 14/11/2022

Auditions d'arbitres : 14/11/2022

L'ordre du jour est épuisé à 21h00.

COMPTE-RENDU PLENIERE CDA - Lundi 03/10/22 à 18h30 en visioconférence

Président : Laurent LUTZ.

Présents : Amandine BADIN, Antoine BLANCHET, Raphaël BARBARROUX, Philippe CHEVRIER, Jean Paul DREVAULT, John GARDET, Romain GENOUD, Patrick MOREAU, Mike MOMONT, Théo RAMEL.

Assiste : Jérôme MENAND (CTDA).

Suite à l'Assemblée Générale et le test physique du 3 septembre dernier.

Suite à la séance de rattrapage réalisée le dimanche 2 octobre 2022.

Suite aux résultats du questionnaire théorique annuel de début de saison.

La Commission des Arbitres valide les décisions suivantes :

	NOM	PRENOM	AG 03/09/22	TAISA 03/09/22	AG 02/10/22	TAISA 02/10/22	QUEST. 02/10/22	DECISIONS CDA
D1	BARBARROUX	RAPHAEL	PRESENT	NON REALISE - BLESSE - CM		NON REALISE - BLESSE - CM		PAS DE DESIGNATION AVANT TAISA
D1	BERTHOD	FREDERIC	PRESENT	ECHEC - SUP A 12 T		ECHEC - SUP A 12 T		RETROGRADATION A EFFET IMMEDIAT EN D2
D2	JOSSERAND	YVES	EXCUSE	NON REALISE - BLESSE - CM	EXCUSE	NON REALISE - BLESSE - CM		PAS DE DESIGNATION AVANT TAISA
D2	VULLIEZ	LAURENT	PRESENT	ECHEC - SUP A 12 T		NON REALISE - DEMANDE D3		RETROGRADATION A MI SAISON EN D3
D3	GRAND	RAPHAEL	EXCUSE	EXCUSE	ABSENT	ABSENT	ABSENT	PAS DE DESIGNATION AVANT TAISA/AG/QUEST
D3	LUIGGI	GUILLAUME	ABSENT	ABSENT	PRESENT	ECHEC - SUP A 12 T		RETROGRADATION EN FIN DE SAISON EN D4
D3	SOARES	BRUNO	PRESENT	PRESENT			ABSENT	PAS DE DESIGNATION AVANT QUEST
D4	KARAZEYBEK	MUHITTIN	PRESENT	NON REALISE - DM INCOMPLET		NON REALISE - DM INCOMPLET		PAS DE DESIGNATION AVANT TAISA
D5	BRIANCON	PATRICK	PRESENT	ECHEC - SUP A 12 T		NON REALISE A SA DEMANDE		1 MATCH/SEMAINE - PAS DE MONTEE POSSIBLE
D5	CHEIKH BOUKAL	ALI	ABSENT	ABSENT	ABSENT	ABSENT		PAS DE DESIGNATION AVANT TAISA
D5	DUFOURT	MELVIN	ABSENT	ABSENT	EXCUSE	EXCUSE	EXCUSE	PAS DE DESIGNATION AVANT TAISA
D5	ESTERMANN	JULIEN	ABSENT	ABSENT	EXCUSE	EXCUSE	EXCUSE	PAS DE DESIGNATION AVANT TAISA
D5	HOUATMIA	HILMI	PRESENT	ECHEC - SUP A 12 T		ECHEC - SUP A 12 T		1 MATCH/SEMAINE - PAS DE MONTEE POSSIBLE
D5	MARINI	FRANCK	PRESENT	NON REALISE - BLESSE		ECHEC - SUP A 12 T		1 MATCH/SEMAINE - PAS DE MONTEE POSSIBLE
D5	MURAT	SEBASTIEN	PRESENT	ECHEC - SUP A 12 T		NON REALISE A SA DEMANDE		1 MATCH/SEMAINE - PAS DE MONTEE POSSIBLE
D5	PICAULT	RYAN	PRESENT	NON REALISE - BLESSE		ECHEC - SUP A 12 T		1 MATCH/SEMAINE - PAS DE MONTEE POSSIBLE
D5	SALLAZ	SEBASTIEN	PRESENT	ECHEC - SUP A 12 T		NON REALISE A SA DEMANDE		1 MATCH/SEMAINE - PAS DE MONTEE POSSIBLE
JAD	COQUILLARD	MATHEO	PRESENT	PRESENT			EXCUSE	RATTRAPAGE QUEST A FAIRE
JAD	FRATTALI	REMI	PRESENT	NON REALISE - BLESSE		EXCUSE		PAS DE DESIGNATION AVANT TAISA
JAD	GUBETH	LOGHANN	ABSENT	NON REALISE - ECG + ECHO	ABSENT	ABSENT	ABSENT	PAS DE DESIGNATION AVANT TAISA/AG/QUEST
JAD	KULA	JONAS	ABSENT	ABSENT	ABSENT	ABSENT	ABSENT	PAS DE DESIGNATION AVANT TAISA/AG/QUEST
JAD	RENAKU	GANI	EXCUSE	EXCUSE	ABSENT	ABSENT		PAS DE DESIGNATION AVANT TAISA/AG
JAD	ROUBINET	TOM	EXCUSE	NON REALISE - BLESSE	ABSENT	ABSENT		PAS DE DESIGNATION AVANT TAISA/AG
JAD	ZIDANI	LEA	PRESENT	NON REALISE - BLESSE		NON REALISE - BLESSE - CM		PAS DE DESIGNATION AVANT TAISA

COMMISSION DES COUPES

COUPE DU DISTRICT - CREDIT MUTUEL

Le tirage au sort du 1er tour de la catégorie Seniors Féminines et du 2ème tour des catégories U17 et U15 aura pour cadre le siège du District le lundi 17 octobre à 16 heures. Dirigeants et joueurs sont cordialement invités à venir participer à ce tirage au sort.

Les rencontres ont été programmées le dimanche 30 octobre pour les Seniors Féminines, le samedi 5 novembre pour les U 17 et le dimanche 6 novembre pour les U 15.